

Conseil communautaire de Reims Métropole, 16 février 2009

Intervention d'Adeline HAZAN , présidente

Présentation des délibérations

« Reims, modèle urbain du développement durable »

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous connaissons tous la place que doit occuper le développement durable dans nos préoccupations. Cette thématique n'est plus secondaire. Elle est au cœur même des compétences de toutes les collectivités locales. Il s'agit d'un sujet autant transversal que fondamental.

J'ai eu de nombreuses occasions de le dire : **nous voulons faire de Reims un modèle urbain de développement durable.**

Nous ne voulons pas seulement inscrire le développement durable dans notre politique. Nous voulons faire en sorte que Reims devienne, en France, et même au-delà de nos frontières, une référence dans ce domaine.

Cette ambition permettra non seulement d'améliorer le quotidien des habitants de notre métropole, mais, par son exemplarité, elle fera aussi de Reims une agglomération plus attractive.

C'est en marquant notre confiance en l'avenir de notre métropole que nous la ferons entrer dans le 21^{ème} siècle. Nous devons donc investir dans tout ce qui contribue à protéger cet avenir.

Nous prenons aussi ici nos responsabilités, à l'échelon intercommunal, pour répondre à une question qui se pose à toute notre planète.

« Penser global, agir local », c'est un principe approprié par les scientifiques, par les urbanistes, par les citoyens, et il est naturel que les collectivités s'en saisissent.

*

Cela implique la mise en place, par notre collectivité, d'un **Agenda 21**, à l'instar de la plupart des grandes agglomérations françaises [cf. délibération JOLY CC-15-09].

Nous travaillerons donc ensemble, avec toutes les communes de Reims Métropole et plus largement avec toutes les communes du pays rémois, sur un diagnostic et sur une stratégie.

Cet Agenda 21 de Reims Métropole couvrira de nombreux domaines : les déplacements, le cadre de vie, le logement et les constructions, l'énergie et le climat...

Et qu'il s'agisse de l'urbanisation, du développement des activités industrielles et commerciales, de la protection de l'eau, de l'air et du sol, rien ne peut désormais se concevoir sans rassembler toutes les collectivités qui composent un territoire cohérent.

C'est pourquoi nous avons décidé de réaliser ensemble – notre agglomération, le SIEPRUR et le parc naturel régional – une **étude sur les énergies renouvelables**, [cf. délibération JOLY CC-18-09].

Nous nous donnons un programme de travail pluriannuel.

En 2009, nous établirons le diagnostic nécessaire à l'élaboration de l'Agenda 21, en parallèle avec la mise en place du Grand Projet Urbain « Reims 2020 » et du Plan Climat Territorial.

Une fois ce diagnostic établi, nous avancerons, en 2010, en menant une phase de concertation pour préciser les attentes des habitants et des partenaires de l'agglomération.

Sur cette base, nous fixerons la stratégie de l'agglomération en matière de développement durable. Et une fois cette stratégie établie et rédigée, nous nous doterons d'outils de suivi et d'évaluation.

Et nous accompagnerons la mise en œuvre de cette stratégie par des actions de sensibilisation et d'information à l'attention de tous les acteurs publics de notre territoire.

*

C'est dans cette démarche de grande ampleur que le **Plan Climat de l'agglomération rémoise** doit trouver

sa place [cf. délibération MILLET CC-17-09]. Il s'agit d'appliquer, à notre échelle, les engagements internationaux : diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Ce « facteur 4 », Reims Métropole se fixe l'objectif de l'attendre en 2030.

Sur cette question, nous avons choisi d'aller jusqu'au bout des compétences de l'agglomération.

Reims Métropole et la Ville de Reims disposent d'une surface de l'ordre de 95 000 m², dont un tiers de surfaces non bâties, pour accueillir des **panneaux solaires photovoltaïques**.

La production d'électricité verte est un levier que nous pouvons actionner plus facilement grâce au contexte juridique qui impose à EDF le rachat de cette production à un tarif attractif, sur une durée de 20 ans.

Nous avons donc décidé de mettre à disposition cette surface à des opérateurs qui assureront eux-mêmes l'installation et la gestion des panneaux solaires photovoltaïques [cf. délibération JOLY CC-21-09].

Cette démarche nous permettra non seulement de produire de l'électricité « propre », mais elle sera une démonstration, à l'attention de tous les sceptiques, de l'ensoleillement rémois !

*

En écho à ces initiatives, nous avons décidé la création d'un **espace info énergie**, pour donner la priorité à la

sensibilisation et l'information des habitants [cf. délibération MARCOUX CC-16-09].

Cet espace permettra de guider et renseigner le public, non seulement sur les aspects thermiques et énergétiques, mais aussi sur les possibilités d'aides fiscales ou financières.

*

Mais notre collectivité ne peut se contenter de conseiller aux citoyens de modifier leur comportement. Ce n'est pas par la contrainte que les comportements vont changer. C'est par l'exemplarité de chacun et par des mesures incitatives.

Reims Métropole se doit d'être elle-même exemplaire.

Cette exemplarité peut porter sur sa politique d'achats publics, sur la construction et l'entretien de ses immeubles, sur la gestion de ses cantines, en un mot, sur l'ensemble de son activité.

Dans cet esprit, la désignation d'un vice-président chargé du développement durable au sein du bureau de Reims Métropole était un premier signe clair.

Les achats publics de notre agglomération sont désormais basés sur des clauses claires en matière de développement durable.

Nous travaillons sur la localisation de nos services dans le cadre d'un « plan de déplacement entreprise »

renouvelé, qui laisse par exemple une nouvelle place à l'auto-partage.

*

Nous savons que les transports en agglomération sont l'une des principales sources de pollution de l'air.

Le **tramway** est bien sur une réponse formidable à cela.

C'est un mode de transport qui consomme 5 fois moins d'énergie qu'un bus, si l'on compte la consommation par personne transportée. Et c'est un mode de transport qui n'utilise pas d'énergie fossile.

Et lorsque je dis que ce tramway fera respirer notre agglomération, c'est vrai au sens figuré, en termes de circulation et de décloisonnement, mais c'est également vrai au sens propre : c'est l'occasion de planter 1682 arbres, qui s'ajouteront aux 720 arbres conservés sur tout le parcours.

Les transports en commun, c'est aussi **les taxis**.

La communauté d'agglomération a, depuis 2005, la possibilité d'inciter les taxis à participer à l'effort de réduction de la pollution atmosphérique.

Pour les encourager à acquérir un véhicule plus propre, nous leur proposerons de leur verser une prime comme celles versées par l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'Environnement aux particuliers exclusivement.

*

Nous articulons cet effort sur les transports à un **effort nouveau sur l'aménagement et la construction.**

Nous voulons inciter les bailleurs, les aménageurs, les promoteurs à programmer, à concevoir et à réaliser leurs aménagements et leurs bâtiments en intégrant les enjeux du développement durable.

Pour cela, nous proposons la création d'un **Label « Reims Métropole Développement Durable »** [cf. délibération GUILLAUDEAU CC-20-09].

Cela concerne également les collectivités, bien sur, comme la communauté d'agglomération et les communes. La future cité des services publics respectera naturellement les critères pour porter ce label.

Cette labellisation s'opérera en amont de la réalisation de l'ouvrage, sur la base d'engagements précis, et en aval de l'opération, à partir d'un audit qui vérifiera le respect de ces engagements.

*

En faisant tout pour préserver l'avenir de notre territoire, nous sommes ambitieux, mais ce programme est à la hauteur des ambitions de notre agglomération.

Je vous remercie de votre attention.